



PRE-INSCRIPTION FORMATION AIDE-SOIGNANT(E) ANNEE 2020 - 2021

♦ INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS HÔPITAL DE MONT SAINT MARTIN – GROUPE SOS SANTE

4, rue Alfred-LABBE - CS 91422 - 54350 - MONT- SAINT- MARTIN

e-mail: ifas@ alpha-sante.fr

© 03.82.44.72.65 03.82.44.70.85

Fax: 03.82.44.72.16





CONSTITUTION DU DOSSIER

Dossier à :

Déposer à l'IFAS

ou

Pli recommandé avec accusé de réception.

CONTITUTION DU DOSSIER

Age minimum: 17 ans.

- Fiche d'inscription (caractères d'imprimerie, Nom usuel = époux, Nom de famille = jeune fille)
- 1 photo collée sur la fiche
- Photocopie d'une pièce d'identité ou carte de séjour en cours de validité (recto-verso)
- 2 enveloppes (11X22) affranchies au tarif en vigueur, autocollantes à votre adresse
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Dossier scolaire ou Attestation de l'employeur
- Présentation d'une situation personnelle ou professionnelle **analysée** (en lien avec le métier Aide-soignant)
- Chèque de 67 € représentant les frais d'inscription à établir à l'ordre de l'IFAS DE MONT SAINT MARTIN

→ Un arrêté précisant les modalités de sélection devrait paraitre prochainement. Nous vous tiendrons informé si des modifications devaient intervenir dans la constitution du dossier.







FORMATION AIDE-SOIGNANT Pré-Inscription I.F.A.S. –GROUPE SOS SANTE

(Ecrire en caractère d'imprimerie / Recto-verso)

Nom de famille (de jeune fille) :		
Nom d'usage (épouse :		
Prénoms :	Nationalité :	Sexe: □ F □ M
Date de naissance :	Lieu de naissance (Ville-Départeme	nt & Pays) :
N° de Sécurité Sociale <u>personnel</u> (même pour aya	ant-droit) :	
Situation familiale (célibataire, marié(e), pacsé, co	oncubinage) :	
Adresse (joignable jusqu'en septembre 2020) :		
Code Postal et Ville :		
Téléphone (obligatoire) : Fixe :	Portab	le :
Adresse e-mail (obligatoire):		
<u>Diplôme</u> : (cocher le ou les diplôme(s) correspor	DIPLÔMES OBTENUS : ndant(s))	
□ BEP:	Année du diplôme :	
□ BAC (série) :	Année du diplôme :	
□ Autres :	Année du diplôme :	
VOTRE SITUATION	ON AVANT L'ENTREE EN FORMATION	
□ Sans emploi		
□ Demandeur d'emploi depuis le :		
□ Salarié : □ CDD □ Milie □ CDI □ Autre	u sanitaire, social, médico-social : e :	
□ Elève : Classe actuelle :	Diplôme préparé :	
□ Etudiant : Classe actuelle :	Diplôme préparé :	
FO	RMATION CONCERNEE	
□ Cursus complet		
□ Cursus partiel		

□ V.A.E.	
	_
<u>INFORMATIONS</u>	
> Le jour de la rentrée en formation vous devrez fournir :	
 Un certificat médical attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e) établi par un médecin agréé par l'Agence Régional de Santé (voire site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels). 	
 L'attestation médicale de vaccinations obligatoires qui vous sera adressée lors de la confirmation de votre admission. 	
Les droits d'inscription à l'épreuve de sélection demeurent acquis et ne sont pas remboursés quelle que soit la cause de l'empêchement.	Je sous sign
atteste sur l'honneur l'exactitude des documents remis et des renseignements mentionnés sur ce document.	é(e)
Ale	
Signature	
Pour les mineurs, signature des parents.	
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE	
CADRE RESERVE A L'IFAS	
Dossier: N°	
□ Fiche d'inscription + photo (à coller)	
□ Photocopie pièce d'identité ou carte de séjour valide	
☐ 2 enveloppes timbrées libellée à votre adresse	
☐ Curriculum Vitae	
☐ Lettre de motivation	
☐ Dossier scolaire ou Attestation de l'employeur	
☐ Présentation d'une situation personnelle ou professionnelle <u>analysée</u> (en lien avec le métier Aide-soignant)	
☐ Chèque de 67 € à établir à l'ordre de l'IFAS MONT SAINT MARTIN	

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

HÔPITAL DE MONT SAINT MARTIN – GROUPE SOS SANTE

4, rue Alfred-LABBE - CS 91422 - 54350 - MONT- SAINT- MARTIN

e-mail: ifas@alpha-sante.fr



ATTESTATION MEDICALE DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES POUR L'ENTREE EN FORMATION DE

DRHS/PNM P-002 V4-10/2016

Département Ressources Humaines en Santé

CETTE ATTESTATION EST A REMPLIR PAR VOTRE MEDECIN TRAITANT ET A REMETTRE AU CENTRE DE FORMATION au plus tard le

Compléter impérativement les dates en précisant JJ/MM/AA DIPHTERIE-TETANOS-POLIO-COQUELUCHE 1ère injection le : /..... /..... 1er rappel (18 mois) le : /.... /.... 2ème injection le : 2^{eme} rappel (5-6ans) le : / / | | 3ème injection le : / / DTCP DTP OU Rappel 11-12 ans: / / Rappel 11-12 ans: / / Rappel 16-17 ans : Rappel 16-17 ans : Rappel 25 ans : / / Rappel 25 ans : /.... /..... /.... /..... Rappel 45 ans : Rappel 45 ans : /..... /..... TUBERCULOSE UNE VACCINATION PAR LE BCG RESTE OBLIGATOIRE ET UNE IDR EST DEMANDEE COMME TEST DE REFERENCE A LA PRISE DE FONCTION 1er BCG REALISE LE : / / I.D.R RECENTE à 5 U EFFECTUEE LE : /.... Résultat : - négatif (de 0 à 5 mm) - Taille de l'induration en mm : (datant de moins de 6 mois) Ou FIEVRE TYPHOIDE Obligatoire : pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage dans un laboratoire de biologie Recommandé: pour les élèves, étudiants ou professionnels de santé ayant un stage ou une activité à risque de contamination (i.e. lors de la manipulation d'échantillons biologiques, en particulier de selles, susceptibles de contenir des salmonelles) Réalisé le /..../ (datant de moins de 3 ans) **HEPATITE B** La recherche du statut immunitaire du professionnel de santé est systématique et obligatoire.

>100 UI/L	immunisé
10 -100 UI/L	réaliser Ag HBs (si Ag HBs négatif : immunisé)
<10	non protégé : Reprendre le schéma vaccinal
_	10 -100 UI/L

En cas de doute : CONSULTER LE MEDECIN REFERENT ARS

RECOMMANDATIONS

Radio pulmonaire recommandée (pas obligatoire)

Antécédents de	Oui / Date	Non
Varicelle		
Coqueluche		
Rougeole		
Rubéole		1

	Dates	Dénomination				
Vaccination ROR						
ATTENTION : le certificat d'aptitude de l'élève à l'entrée en formation dépend de ces indications.						

Au vu des conditions de vaccination, l'étudiant est autorisé à débuter son parcours de stage		
OUI NON	L	
Je soussigné(e), Docteur		
Certifie que Mme – Mr		
a répondu à ses obligations vaccinales selon le texte en vigue	eur et a reçu les vaccinations obligatoires précédentes.	
SIGNATURE DU MEDECIN : CAC	HET:	

FICHE SYNTHETIQUE RELATIVE AUX CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR LA REGION GRAND EST DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES MENANT AU DIPLÔME D'ETAT



(Formations dispensées par les Instituts de formations agréés situés sur le territoire Grand Est, conformément aux critères définis par la Région Grand Est pour une mise en application à compter de la rentrée 2017)

	Statut éligible	Type de public visé	Justificatifs à produire	Dispositions particulières	
A	Jeune en poursuite d'études Tout jeune ayant achevé sa scolarité moins de deux ans avant le démarrage de la formation	Tout ieune avant	Un certificat de scolarité établi par un établissement de formation initiale (collège,	Le statut de "jeune en poursuite d'études" étant prioritaire, l'apprenant n'a pas à justifier d'éventuelles activités professionnelles qui seraient intervenues entre la fin de ses études et le démarrage de la formation, ni d'une démission qui aurait eu lieu durant la période de référence. L'inscription à Pôle Emploi est toutefois fortement conseillée.	
		lycée, université, centre de formation d'apprentis, etc.) pour l'une des deux années scolaires qui précède la rentrée; pour la rentrée 2019, soit un certificat de	Par contre s'il a travaillé, de manière consécutive ou non, plus de deux ans au total depuis sa sortie du système scolaire (personne en reprise d'études ou salarié en promotion professionnelle par exemples), il ne sera plus considéré comme étant en continuum d'études.		
		scolarité au titre de l'année 2018/2019 (n), soit au titre de l'année 2017/2018 (n-1)	Les attestations de formation concernant des périodes de préparation au concours sont irrecevables. Une exception est toutefois faite pour la 1ère année de mise en application des nouveaux critères (rentrée 2017 exclusivement), à condition que l'apprenant soit âgé de moins de 26 ans et que la préparation au concours porte sur une durée minimale de 200 h.		

Statut éligible	Type de public visé	Conditions à réunir à l'entrée en formation	<u>Exceptions</u> : situations éligibles	
		Ne pas avoir démissionné durant la période de référence	La démission pour un motif légitime reconnu par le régime d'assurance chômage (conformément à l'accord d'application n° 14 du 14 mai 2014 annexé à la convention du 14 mai 2014)	Exemples de démissions considérées comme légitimes : les ruptures à l'initiative du salarié d'un contrat aidé, pour suivre le conjoint suite à une mutation ou suite à un changement de résidence lié au mariage ou du fait de violences conjugales, pour cause de non-paiement des salaires
			La perte d'emploi résultant d'une rupture de contrat de travail d'un commun accord ou à l'initiative de l'employeur (licenciement, rupture conventionnelle du CDI dans le cadre fixé par le code du travail, rupture anticipée d'un CDD)	La procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée ; le contrat de travail doit avoir été officiellement rompu au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation.
			Le contrat de travail à durée déterminée qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation	
Demandeur d'emploi non démissionnaire au cours d'une période de référence comprise entre la date de clôture	de Personne involontairement re d'emploi ou	Avoir rompu tout lien juridique avec un employeur (ne sont pas admises les situations de congé sabbatique, de mise en disponibilité, de congé de formation professionnelle)	Un amploi dont la durás de travail est inférieure à 18 haures par samaine ou à 78 haures par mois en movenne durant les six mois précédant	
des inscriptions au concours et le		Ne pas être en congé parental	Si le congé parental a pris fin avant le démarrage de la formatie	on
<u>démarrage de la</u> <u>formation</u>		Ne pas exercer ou ne pas avoir exercé durant la période de référence en tant que travailleurs non-salariés (auto- entrepreneurs, commerçants, professions libérales)		
		Produire les justificatifs prouvant son statut	 curriculum vitae attestation récente d'inscription à Pôle Emploi contrats de travail pour l'ensemble des emplois exercés duran s'il y a lieu, toute pièce justifiant d'un changement de profil (d'un congé parental, par exemples) ou d'une situation particulie 	en raison de la rupture d'un contrat ou de la fin

Statut éligible	Type de public visé	Conditions à réunir à l'entrée en formation		Justificatifs à produire
Salarié à titre dérogatoire (mesure réservée aux candidats inscrits dans une formation AS/AP/AMBU)	dérogatoire (mesure réservée aux candidats inscrits dans une formation AS/AP/AMBU) Salarié à titre compensatoire (mesure réservée aux candidats inscrits dans une formation AS/AP/AMBU) Salarié à titre compensatoire (mesure réservée aux condidats inscrits dans une formation démissionnaire entre la date de clôture des inscriptions au concours et le démarrage de la formation Topic de la formation professionnelle), se sont révélées infructueuses Salarié à titre compensatoire (mesure réservée aux condidats inscrits dans une formation démissionnaire entre la date de clôture des inscriptions au concours et le démarrage de la formation	Bénéficier d'un report de formation (au minimum) pour motif de non prise en charge et du refus de financement de l'employeur et de l'OPCA/OPACIF pour les deux dernières rentrées	- demande écrite - curriculum vitae - confirmation du report d'admission - décisions de prise en charge de l'employeur et de l'OPCA/OPACIF	
compensatoire (mesure réservée aux candidats inscrits dans une formation		inscriptions au concours et le démarrage de la formation	Bénéficier de la prise en charge de la première année de formation (au minimum)	- demande écrite - curriculum vitae - décisions de prise en charge de l'employeur et de l'OPCA/OPACIF